



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contraception d'urgence

Question écrite n° 16284

Texte de la question

Mme Sophie Auconie interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'utilisation de la contraception d'urgence, souvent appelée « pilule du lendemain ». La France a longtemps été pionnière dans le domaine de la contraception d'urgence. En effet, elle a été la première à l'autoriser. Aussi, il est utile de rappeler que ce mode de contraception est sans ordonnance, sa délivrance est anonyme et gratuite pour les mineures. Cependant, un rapport de Santé Publique France publié le 25 septembre 2018, dénonce une sous-utilisation de la contraception d'urgence. Aujourd'hui, l'utilisation de ce mode de contraception stagne alors que, parallèlement, le nombre d'IVG ne cesse d'augmenter. Ainsi, ce rapport préconise « une promotion de la contraception d'urgence comme complément à une contraception régulière et doit être soutenue au regard de la stabilité du nombre de grossesses non prévues et d'IVG. » Plusieurs freins à la prise de la contraception d'urgence ont été identifiés, notamment par la Haute autorité de santé (HAS). Ils reposent sur un défaut d'information sur son délai d'utilisation et de ses moyens d'accès, la crainte du regard social et de la stigmatisation, de fausses perceptions quant aux risques qu'une prise pourrait entraîner. La « pilule du lendemain » est pourtant un mode de contraception d'urgence fiable et efficace. A la lumière de ces réalités, elle l'interroge sur les réponses à apporter à cette situation. Elle lui demande de lui indiquer quels sont les moyens mis en œuvre par le ministère afin d'encourager l'utilisation de la contraception d'urgence pour les femmes de notre pays.

Texte de la réponse

Si l'étude publiée dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire de Santé publique France en septembre 2018, sur la base de l'étude du groupe Baromètre santé 2016, précise que « malgré un accès facilité et une évolution importante du paysage contraceptif, l'utilisation de la contraception d'urgence n'a pas progressé en France et que le profil des femmes qui y ont eu recours dans les 12 mois précédant l'enquête a peu évolué », il est rappelé que si « la promotion de la contraception d'urgence comme complément à une contraception régulière doit être soutenue », c'est bien dans un « contexte de stabilité du nombre de grossesses non prévues et d'interruptions volontaires de grossesse ». L'usage de la contraception d'urgence reste sous-estimé en partie en raison du défaut de connaissances nécessaires à son bon usage, ou de mauvaises perceptions la concernant, mais aussi en raison d'un manque d'identification du risque de grossesse. Le 1er juillet 2019, une campagne de sensibilisation du ministère des solidarités et de la santé et de Santé publique France a été lancée avec pour objectif d'informer les jeunes via les réseaux sociaux et le web sur les délais d'efficacité de la contraception d'urgence, afin de lever certaines barrières au recours à cette contraception. Le terme de « pilule du lendemain », appellation qui a été identifiée comme pouvant être un frein au recours à la contraception d'urgence, doit être ainsi l'objet d'un discours clair et pédagogique afin de dépasser l'ambiguïté entre l'efficacité maximale atteinte lorsque la contraception d'urgence est prise au plus tôt après le rapport et le délai maximal d'efficacité. En complément, le plan « priorité prévention » présenté par le gouvernement en mars 2018 et la feuille de route à trois ans de la stratégie nationale de santé sexuelle permettront aux personnes, à travers l'éducation à la sexualité notamment, de mieux appréhender les situations potentiellement à risque nécessitant de recourir éventuellement à une contraception d'urgence. C'est également dans ce cadre-là que sont transmises les

informations sur les lieux-ressources pour se procurer la contraception d'urgence de manière éventuellement gratuite et confidentielle, en centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic ou en centre de planification par exemple, et afin d'apporter suffisamment d'informations sur les situations nécessitant l'utilisation de la contraception d'urgence.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Auconie](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16284

Rubrique : Interruption volontaire de grossesse

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 mai 2019

Question publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 805

Réponse publiée au JO le : [27 août 2019](#), page 7695